

**LES HOUCHES**

MONT-BLANC

**MAIRIE**



# Guide pratique DU STATIONNEMENT AUX HOUCHES édition juillet 2025

[www.leshouches.fr](http://www.leshouches.fr)



# Tout comprendre pour mieux stationner !

+  
de 740

Places de stationnement public 

95

Places en zone bleue 

38

Places PMR 

8

Places recharge pour véhicules électriques 

**Zone bleue** **GRATUIT**  
Cette zone de stationnement gratuit est destinée à une forte rotation et offre une durée réglementée par disque bleu. Cette zone est réglementée de 8h à 12h et de 14h à 18h.



Si vous restez plus de 1h, privilégiez les parkings avec une durée de stationnement limitée à 12 heures ( voir tableau page suivante).



## Parking des chavants

## Les tarifs

178

Places de stationnement 

4

Places PMR 

6

Places recharge pour véhicules électriques 

TARIF DE JOUR de 8h00 à 23h00		TARIF DE NUIT de 23h00 à 8h00
Durée du stationnement :		
Moins de 1h	GRATUIT	
De 1h01 à 1h15	2,50€	+ 1,00€ / 15 min
De 1h15 à 15h00	+ 0,50€ / 15 min	
<b>FORFAIT CONGRÈS (Mai à Septembre)</b>		
10 jours		175,00€

Gratuit 1h00 maximum, si dépassement, l'heure devient payante.  
**TARIF TICKET PERDU : 66€**

### Forfait Congrès 10 jours

Comment ça marche ?  
 Réservation obligatoire par mail minimum 8 jours avant votre arrivée à l'adresse [parkingtourdumontblanc@leshouches.fr](mailto:parkingtourdumontblanc@leshouches.fr)  
 Indiquez vos dates d'arrivée, immatriculation et coordonnées ( accès parking réservé aux véhicules < 5m de long )  
 Une fois votre demande validée, vous recevrez un mail de confirmation avec les instructions.  
**Offre valable de Mai à Septembre !**



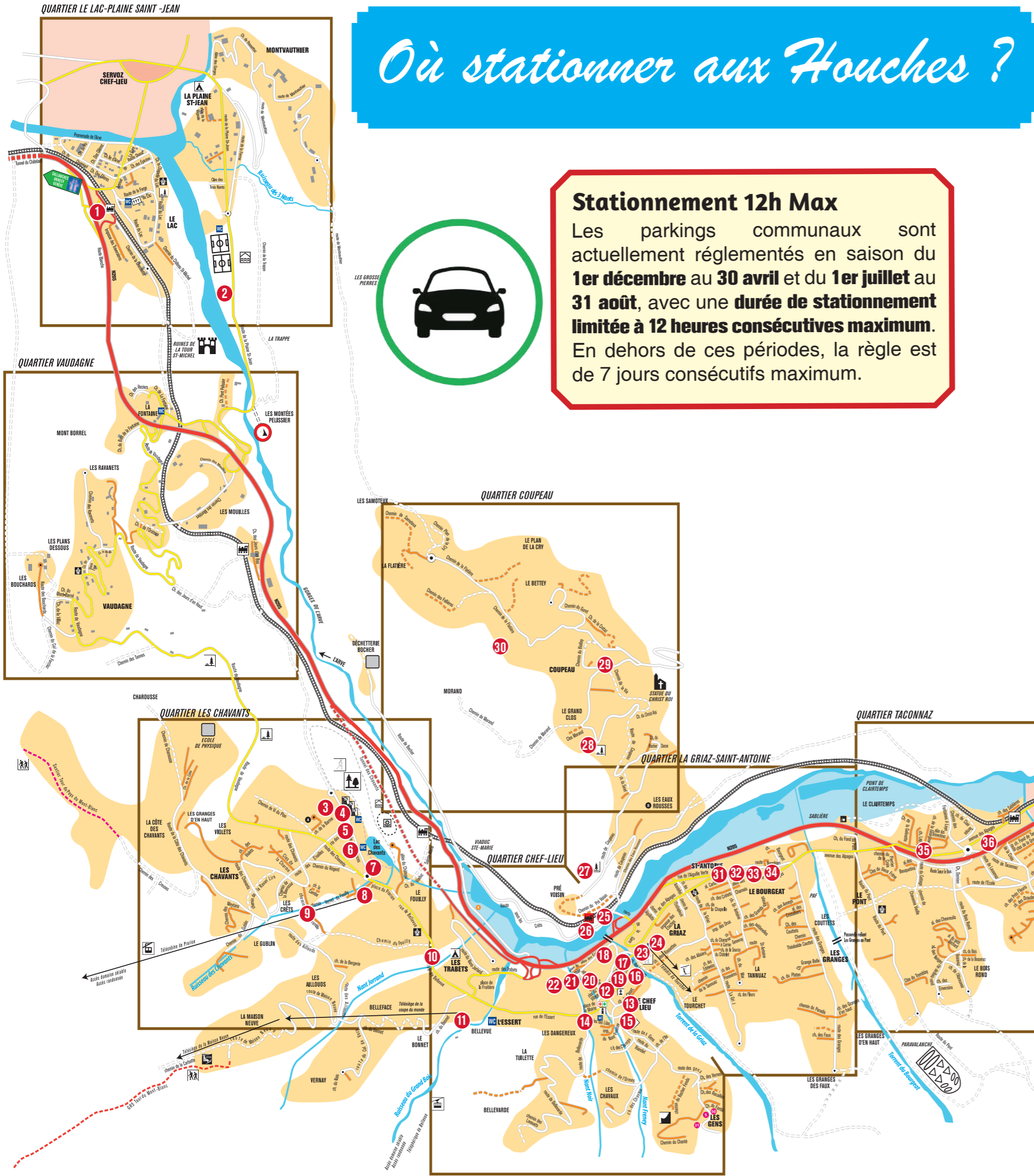
Des arrêts de BUS sont à proximité de tous les parkings.  
 Vous pouvez également opter pour le PROXIBUS pour vos déplacements intramuros. Disponible tous les jours du lundi au dimanche, le Transport à la Demande « Proxibus », service de desserte des hameaux se réserve sur certains créneaux et certaines saisons au préalable.  
 Pour en savoir plus : [www.chamonix-mobilite.com](http://www.chamonix-mobilite.com)

# Où stationner aux Houches ?



## Stationnement 12h Max

Les parkings communaux sont actuellement réglementés en saison du **1er décembre au 30 avril** et du **1er juillet au 31 août**, avec une **durée de stationnement limitée à 12 heures consécutives maximum**. En dehors de ces périodes, la règle est de 7 jours consécutifs maximum.



LIEUX DÉNOMINATION	NBRE DE PLACES	PMR	ELEC.	RÈGLEMENT ACTUEL
1. Point I Gare Servoz CCVCMB	15	1		
2. Plaine Sj Rocher/Foot	12			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
3. Face Tennis	11			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
4. Tennis	62			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
5. Garderie Touristique	8	1		12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
6. Chavants Cmb	20			
7. Parking Des Chavants	178	4	6	Payant
8. Prarion Telecabine	20	4		
9. Prarion Combes + HDC	+/-170			
10. Parking De La Verte	+/- 15			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
11. Bellevue Cmb	+/-90			
12. En Face De La Poste	7	1		ZONE BLEUE 30mn
13. Parking Mairie	+/- 60		3	ZONE BLEUE 1h
14. Carrefour Contact	37	2	2	ZONE BLEUE 1h
15. Cimetière Chef-Lieu	4			ZONE BLEUE 1h
16. Point École	10	1		ZONE BLEUE 1h
17. Salle De Danse Olca	7	1		ZONE BLEUE 2h
18. Olca / Erables	53	3		12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
19. Centre De Loisirs	5			Arret Minute
20. Placette Musee Montagnard	3			Arret Minute
21. Creche	10			ZONE BLEUE 1h
22. Face Pkg Creche	8			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
23. Patinoire	16	1		12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
24. Tourchet	43	1		12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
25. Gare Des Houches	18			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
26. Route Sous Les Crets	+/- 40			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
27. Coupeau Sirene	+/- 20			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
28. Coupeau Parc Aventure	+/- 30			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
29. Coupeau / Biollay	5			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
30. Route Flatiere-Bettex	+/- 40			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
31. Les Balcons D'anaïte	3			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
32. St Antoine Station	2			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
33. St Antoine/Napoléon Molocks	7			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
34. St Antoine Arrêt Bus	5			ZONE BLEUE 1h
35. Ça Braise Molocks	2			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08
36. Taconnaz Molocks	4			12h Max du 1/12 au 30/04 et du 1/07 au 31/08

